

# 12<sup>ème</sup> RALLYE TOUR AUTO DE BOUILLAC

## 24 Juin 2018

### BULLETIN D'ENGAGEMENT



#### *Association Bouillac Auto Racing*

**Réserver à l'administration :**

Date de réception : .....

N° de Course : .....

Groupe/Classe : .....

Mode de paiement :    CHQ    ESP

Adultes sup. : .....

**Clôture des engagements : 12 Juin 2018**

(Cachet de la poste faisant foi)

Droits d'engagement : **85 € par équipage**

Chèque à l'ordre : Bouillac Auto Racing.

Pers. Supp. **15 €** Enfants : **10 €** (10 à 15ans) **15 €** (+ de 15ans)

Co-Président :

Florian VIGUIE – 06 15 73 48 07 Vincent SOUBIROUX – 06 24 15 30 83

Secrétariat du Rallye : Bouillac Auto Racing

Chez M. VIGUIE Florian

13 Route de la Vidale 12300 BOUILLAC

☎ : 06.15 73 48 07

[lentraide.vincent@wanadoo.fr](mailto:lentraide.vincent@wanadoo.fr)

Enfants : .....

PILOTE		COPILOTE		
Nom				
Prénom				
Club Ou Ecurie				
Adresse Code postal Ville @				
☎	Domicile	Portable	Domicile	Portable
Permis de Conduire	Numéro : .....		Numéro : .....	
	Délivré le : .....		Délivré le : .....	
	Préfecture de : .....		Préfecture de : .....	
Véhicule engagé	Marque (D1) : .....Modèle : .....			
	Type(D2) : .....			
	N° Identification (E): .....			
	N° Immatriculation : ..... Cylindrée : ..... Année : .....			
<b>Ceci est pour les personnes habitants loin de l'épreuve.</b>				
Jour d'arrivée : Le Samedi dans l'après midi <input type="checkbox"/> Le Dimanche matin <input type="checkbox"/>				



**Merci de joindre la photocopie de vos permis et de la carte grise.**

## **12<sup>ème</sup> Rallye Tour Auto de Bouillac**

### **Règlement de l'épreuve**



#### **Généralités :**

L'association Bouillac Auto Racing, organise, le dimanche 24 juin 2018, le 12<sup>ème</sup> Rallye Tour Auto de Bouillac.

Ce rallye est ouvert aux licenciés comme aux non licenciés qui ont des voitures des années 50 à 99 à caractère sportif ou non, ou d'exception. **Nouveauté : Les voitures sportives au-delà des années 1999 seront admises.** Afin de savoir si votre auto peut être admise sur ce rallye, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'épreuve.

Cette épreuve est composée de deux parcours secrets basés sur la navigation routière au road book. Le nombre de véhicules est limité à **70**.

Au niveau des autos, quelques dérogations peuvent être appliquées suivant le nombre d'engagés.

La règle primordiale de cette épreuve est **surtout la convivialité et de se rencontrer dans une épreuve très amicale entre passionnés.**

**Co-Président :** Florian VIGUIE Tél. : 06.15.73.48.07 Vincent Soubiroux Tél. : 06.24.15.30.83.

#### **Secrétariat et renseignements :**

Florian VIGUIE 13 Route de la Vidale 12300 BOUILLAC Tél. : 06.15.73.48.07 - email : [lentraide.vincent@wanadoo.fr](mailto:lentraide.vincent@wanadoo.fr)

**Secrétariat pendant l'épreuve :** 06.15.73.48.07 ou 06.24.15.30.83

#### **Programme :**

Parution du règlement le 9 mai 2018.

Ouverture des engagements le 10 mai 2018.

Clôture des engagements le **12 juin 2018 minuit** (cachet de la poste faisant foi). Merci de bien respecter cette date pour une meilleure organisation.

Les concurrents ne se présentant pas au départ ne pourront pas exiger le remboursement du montant versé.

L'organisation remboursera uniquement les frais de repas aux personnes ayant, **48 h avant le départ de l'épreuve**, avisé de leur non participation.

Le montant de l'engagement est de **85 € par voiture avec son équipage de deux personnes (obligatoire)**. Ce prix comprend l'inscription à l'épreuve pour deux parcours, deux road book, les plaques de rallye, le petit déjeuner, le repas gastronomique et le vin d'honneur pour 2 personnes. **Personnes supplémentaires 15 €, menus enfants (de 10 à 15 ans) 10 €, + de 15 ans 15 €.**

**Tout engagement sera pris en compte que s'il est accompagné du règlement de l'inscription, un engagement sans règlement ne sera pas pris en compte.**

La remise des prix récompense tous les concurrents aussi bien les pilotes que les navigateurs.

#### **Samedi 23 juin :**

Lieu : Bouillac (17 km de Figeac, 12 km de Decazeville, 35 km de Villefranche de Rouergue, 45 km de Rodez)

De 17 h à 19 h 30, vérifications administratives et technique au Restaurant La garenne, **ceci concernera les équipages les plus proches ou**

**arrivant la veille sur Bouillac.**

#### **Dimanche 24 juin :**

Lieu : Bouillac (17 km de Figeac, 12 km de Decazeville, 35 km de Villefranche de Rouergue, 45 km de Rodez)

De 7 h 15 à 8 h 30, vérifications administratives et petit-déjeuner (Les Berges du Lot, Bouillac), **un emplacement est réservé pour les remorques.**

De 7 h 20 à 8 h 35, vérifications techniques (Salle des Fêtes de Bouillac) : vérification des pneus, éclairage, signalisation, clignotants, feux de stop, fixation batterie, ceintures de sécurité. Ensuite toutes les voitures devront se rendre au Parc Fermé.

8 h 45, briefing à la Salle des Fêtes de Bouillac.

9 h, départ de la 1<sup>ère</sup> voiture avec remise du road book pour le 1<sup>er</sup> parcours, les voitures partiront de minute en minute. Afin de s'assurer que la voiture est bien partie, une signature devra être apposée avant le départ.

Entre 11 h 15 et 11 h 45, arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture et signature à l'arrivée des concurrents afin de bien s'assurer que tout le monde est bien rentré au cas où les téléphones portables ne passeraient pas.

12 h 15 : vin d'honneur.

12 h 45 : repas gastronomique.

14 h 30, départ de la 1<sup>ère</sup> voiture avec remise du road book pour le 2<sup>ème</sup> parcours, les voitures partiront de minute en minute. Afin de s'assurer que la voiture est bien partie, une signature devra être apposée avant le départ.

Entre 16 h et 16 h 45, arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture et signature à l'arrivée des concurrents afin de bien s'assurer que tout le monde est bien rentré au cas où les téléphones portables ne passeraient pas.

18 h, remise des prix suivie d'un vin d'honneur et ses toasts pour clôturer cette journée. Les horaires seront susceptibles d'être modifié.

#### **Petite Précision :**

Tripmaster autorisé mais pas pris en compte et « pas d'étalonnage ». Seul compteur journalier ou kilométrique est pris en compte sur le kilométrage. Si aucun ne marche, un kilométrage forfaitaire sera attribué.

#### **Ordre de Départ :**

L'ordre de départ et les numéros de course seront établis par l'organisation et se feront en fonction des années des voitures.

#### **Classement :**

L'organisation se base sur les équipages qui auront, pour eux, été les plus exemplaires sur la route ainsi que sur la navigation de ce rallye historique.

#### **Remise des Prix :**

Un classement sera effectué suivant différents critères (exemplarité, navigation et métrage).

#### **Répartitions des Groupes et des Classes :**

Pour les autos des années 1950 à 1959, appellation du groupe V5.

Pour les autos des années 1960 à 1969, appellation du groupe V6.

Pour les autos des années 1970 à 1979, appellation du groupe V7.

Pour les autos des années 1980 à 1989, appellation du groupe V8.

Pour les autos des années 1990 à 1999, appellation du groupe V9.

Sont admis également les voitures d'exceptions ou originales (le fait qu'elle soit unique), appellation du groupe VEX (Tuning Interdit).

Sont admis également les voitures sportives au-delà de 1999, appellation du groupe VS, ce sont les véhicules sportifs.

Pour les autos dites normales au-delà de 1999 et ayant obtenu une dérogation, appellation du groupe V10. **(Attention 5 dérogations maximum) Avant d'envoyer l'engagement pour le groupe V10 il est impératif d'appeler avant pour savoir s'il reste des places ou non.**

**Assistance :** Un véhicule d'assistance sera à votre disposition en cas de panne et ramènera votre auto uniquement sur Bouillac, pour question d'assurance.

#### **Application du règlement et des règles de bonne conduite :**

- Respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation et en particulier la législation sur les excès de vitesse et l'alcool,

- Respecter les organisateurs, les concurrents ainsi que les usagers de la route,

- S'engager à présenter un véhicule et ses papiers en conformité avec la réglementation en vigueur,

- Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

- Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

- Tout participant se devra de mettre les plaques de rallye ainsi que les n° de course et publicités aux endroits où l'organisation indiquera de les mettre le jour du rallye touristique. Merci de bien respecter cela afin que nos partenaires, qui nous permettent d'organiser cette épreuve, soient représentés comme ils se doivent et puissent nous renouveler leur confiance. Merci pour eux et de votre compréhension.

Fait à Bouillac, le 09 Mai 2018.

L'association « Bouillac Auto Racing ».

